

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### MACHINES A VOTER :

**Philippe DALLIER vient de déposer une proposition de loi sur le bureau du Sénat visant à interdire l'utilisation des machines à voter.**

Suite aux dernières élections et aux problèmes soulevés par le vote au moyen de machines à voter dans certaines communes, **Philippe DALLIER souhaite l'interdiction de l'utilisation de machines à voter, dans les bureaux de vote.**

Il souligne que « le débat sur leur utilisation a été relancé autour de deux points principaux :

- **l'organisation du scrutin,**
- **la sécurité des systèmes utilisés.**

Sur le premier point, des modifications permettraient certainement **d'éviter les files d'attente qui ont parfois conduit au report, au-delà de 20h00**, la fermeture de nombre de bureaux de vote afin de permettre aux électeurs, souhaitant le faire, de voter.

Mais sur le second point, c'est-à-dire **la sécurité des systèmes utilisés**, rien ne permettra jamais de garantir que la sincérité du scrutin est préservée. **Ni les pannes inhérentes à tout système informatique, ni le risque de malversation ne pourront jamais être ramenés à zéro.**

C'est pourquoi, et bien qu'aucune fraude n'ait jamais été avérée en France, **beaucoup de nos concitoyens nourrissent des soupçons et des craintes à l'encontre de ces machines.**

**Cette défiance, qu'elle soit justifiée ou non, doit être entendue car notre démocratie représentative repose d'abord sur la confiance des Françaises et des Français dans le résultat des élections.**

Le seul intérêt de ces machines à voter étant de permettre **l'obtention des résultats d'une élection, une ou deux heures plus tôt** qu'avec l'utilisation d'urnes transparentes et de bulletins papier, **cela n'est rien au regard de la nécessaire confiance des électeurs dans le processus électoral et le résultat proclamé.**

**En maintenant la seule pratique visible du dépôt d'une enveloppe contenant un bulletin papier dans l'urne, qui symbolise la transparence, ainsi que le lien direct entre la volonté de l'électeur et l'expression de son suffrage, nous garantirons la nécessaire confiance des électeurs, en notre processus démocratique, ainsi que le bon fonctionnement de nos Institutions ».**